



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5213

Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumière - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et la Ville de Saint Gervais, pour l'organisation de la 4è édition de "Lumières Saint-Gervais Mont-Blanc", du 25 décembre au 31 décembre 2019

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5213 - SAVOIR-FAIRE EN TERMES D'ORGANISATION
D'ÉVÉNEMENTS LUMIÈRE - CONVENTION
D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA
VILLE DE LYON ET LA VILLE DE SAINT GERVAIS, POUR
L'ORGANISATION DE LA 4E ÉDITION DE "LUMIÈRES
SAINT-GERVAIS MONT-BLANC", DU 25 DÉCEMBRE AU
31 DÉCEMBRE 2019 (DIRECTION DES ÉVÉNEMENTS ET
ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est reconnue comme étant à la pointe de la création lumière et de ses évolutions technologiques et accueille le monde et la Lumière chaque année à l'occasion de la Fête des Lumières.

De l'expertise en lumière pérenne à l'organisation du festival sur plusieurs soirées depuis 1999, l'événement n'a cessé de prendre de l'ampleur et est devenu l'un des plus grands événements urbains au monde.

La Ville de Lyon organise en régie directe cet événement avec un savoir-faire unique en termes de connaissance du panorama de la création lumière, de gestion d'une manifestation de si grande ampleur sur l'espace public, de production technique, de modèle économique et financier, de politique marketing et communication au niveau d'un territoire.

Reconnue par le public et les professionnels comme la référence en termes d'événement lumière, la Ville de Lyon est contactée par des collectivités ou des acteurs privés, français ou internationaux, pour la réalisation, à titre onéreux, de prestations d'assistance à la programmation et à la maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre de sa programmation événementielle, la Ville de Saint-Gervais souhaite se faire l'écho de la Fête des Lumières de Lyon pour une quatrième édition, du 25 décembre 2019 au 31 décembre 2019.

Cet événement se déroulera durant une période de forte fréquentation de Saint-Gervais et plus globalement du Pays du Mont-Blanc. Cet événement est envisagé comme l'événement phare de ces fêtes de fin d'année, lors desquelles plusieurs dizaines de milliers de vacanciers séjournent dans les différentes stations du Mont Blanc.

Les installations lumières seront situées en centre-ville, sur les différentes places et espaces où cheminent résidents et vacanciers.

Au vu du savoir-faire spécifique et de l'expérience acquise par les services de la Ville de Lyon, la Ville de Saint Gervais a souhaité lui confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la manifestation « Lumières Saint-Gervais Mont-Blanc ».

Dans le cadre de cette assistance à maîtrise d'ouvrage, la tarification globale et forfaitaire est évaluée à 2 400 € HT, soit 2 880 € TTC. La mission confiée à la Ville de Lyon comprend deux phases :

PRESTATIONS	MONTANT TTC
Phase 1 : Repérage des lieux, proposition et adaptation de projets artistiques, recherche de partenaires	1 440 €
Phase 2 : Assistance à la mise en place du projet	1 440 €

A ce titre, la convention jointe au rapport détaille les missions de l'équipe de la Fête des Lumières de la Ville de Lyon en termes d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ainsi que le prix de vente de ces éléments et les modalités de réalisation des engagements.

Vu la délibération n° 2015/1065 du 27 avril 2015 ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Ville de Saint Gervais pour le projet « Lumières Saint-Gervais Mont-Blanc » est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 3- Les recettes perçues seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2019, programme GRANDSEVEN, opération 8DECFDL, ligne de crédit LC78821, imputation 7788-024-77.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT